

intitulé pour la déclaration URSSAF par l'AA	Nature du revenu	Régime fiscal (impôt sur le revenu)	Contribution sociale "diffuseur"	Obligation de précompte	Obligation de déclaration à l'URSSAF par le tiers versant	Documents à produire par l'artiste-auteur ou par le tiers versant
<b>001 - Vente et location d'œuvres (par l'artiste-auteur)</b>	revenu principal "prestation de service" ou "livraison de bien"	BNC	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur TVA à 5,5% pour les ventes d'œuvres
<b>002 - Droits d'auteurs (hors droits versés par un éditeur, un producteur ou un organisme de gestion collective)</b>	revenu principal "prestation de service" (redevances de droit d'auteur)	BNC	Oui si "diffusion ou exploitation commerciale"	Oui sauf dispense de précompte et seulement en cas de "diffusion ou exploitation commerciale"	Oui si "diffusion ou exploitation commerciale"	facture de l'artiste-auteur TVA à 10% + certificat de précompte du "diffuseur" en cas de précompte
<b>002 - Droits d'auteurs versés par un éditeur ou un producteur</b>	revenu principal "prestation de service" (redevances de droit d'auteur)	TS (ou BNC)	Oui ("diffusion ou exploitation commerciale")	Oui sauf dispense de précompte	Oui	certificat de précompte du "diffuseur" en cas de précompte + reddition de comptes + éventuelle facture de l'artiste-auteur en cas de renonciation de la retenue à la source de la TVA
<b>003 - Droits d'auteurs versés par un organisme de gestion collective (OGC)</b>	revenu principal "prestation de service" (redevances de droit d'auteur)	TS (ou BNC)	Non sauf si l'OGC sert d'intermédiaire au "diffuseur"	Oui sauf dispense de précompte	Oui	certificat de précompte de l'OGC en cas de précompte + reddition de comptes + éventuelle facture de l'artiste-auteur en cas de renonciation de la retenue à la source de la TVA
<b>004 - Aides à la création et rémunérations pour la conception ou la réalisation d'œuvres hors droits de diffusion et d'exploitation</b>	revenu principal	BNC	Non	Non	Non	1/ pas de facture de l'artiste-auteur pour les opérations sans contrepartie (aides, indemnités forfaitaires) 2/ facture de l'artiste-auteur TVA à 10% pour les honoraires de création sans cession de droits, ni vente de l'œuvre.
<b>005 - Bourses de résidences</b>	revenu principal "opération sans contrepartie" (aides)	BNC	Non	Non	Non	pas de facture de l'artiste-auteur : opération sans contrepartie (aides)
<b>006 - Lecture publique, présentation de son œuvre et/ou de son processus de création ou dédicaces</b>	revenu principal "prestation de service": opérations relatives à l'exploitation de ses droits protégés par l'artiste-auteur lui-même	BNC	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur pour ses honoraires, TVA à 10%

<b>007 - Prix ou récompense pour une œuvre</b>	revenu principal "opération sans contrepartie" (aide)	BNC en cas de montant imposable	Non	Non	Non	pas de facture de l'artiste-auteur : opération sans contrepartie (Prix, récompenses)
<b>008 - Travail de sélection en vue de l'attribution d'un prix ou d'une récompense à un artiste-auteur</b>	revenu principal indemnité pour perte de gain (IPG)	BNC	Non	Non	Non	pas de facture de l'artiste-auteur : opération sans contrepartie (IPG)
<b>009 - Financement participatif pour la rémunération de la création</b>	revenu principal "opération sans contrepartie"	BNC	Non	Non	Non	pas de facture de l'artiste-auteur pour les opérations sans contrepartie
<b>010 - Autoédition, autodiffusion</b>	revenu principal "livraison de bien" et/ou "prestation de service" opérations relatives à la vente d'exemplaires de ses œuvres et/ou à l'exploitation de ses droits protégés, par l'artiste-auteur lui-même	BNC	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, taux de TVA variable selon le cas
<b>011 - Conception et animation d'une collection éditoriale originale</b>	revenu principal "prestation de service" (redevances de droit d'auteur)	TS (ou BNC)	Oui	Oui sauf dispense de précompte	Oui	certificat de précompte du "diffuseur" en cas de précompte + décompte de redevances de droit d'auteur + éventuelle facture de l'artiste-auteur en cas de renonciation de la retenue à la source de la TVA
<b>012 - Rétrocessions d'honoraires perçus entre artistes-auteurs</b>	revenu principal. "livraison de bien" et/ou "prestation de service"	BNC	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur, taux de TVA variable selon le cas
<b>013 - Cours et ateliers artistiques</b>	revenu accessoire. "prestation de service"	BNC	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur (honoraires), taux de TVA variable selon le cas (0% si paiement direct par les élèves, 20% sinon)
<b>014 - Participation à des rencontres publiques et débats (hors présentation de son œuvre et lecture publique)</b>	revenu accessoire. "prestation de service"	BNC	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur pour ses honoraires, TVA à 20%
<b>015 - Participation/développement/mise en forme de l'œuvre d'un autre artiste-auteur sans acte de création originale</b>	revenu accessoire. "prestation de service"	BNC	Non	Non	Non	facture de l'artiste-auteur pour ses honoraires, TVA à 20%
<b>016 - Représentation par l'artiste-auteur de son champ professionnel</b>	revenu accessoire. indemnité pour perte de gain (IPG)	BNC	Non	Non	Non	pas de facture de l'artiste-auteur : opération sans contrepartie (IPG)